



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prestation d'accueil du jeune enfant

Question écrite n° 88810

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). Il semblerait que les enfants de trois à six ans ne devraient plus bénéficier de la prestation PAJE à partir du 1er janvier 2007. Aussi, il lui demande de lui préciser les futures orientations en la matière.

Texte de la réponse

La prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) est entrée en vigueur au 1er janvier 2004 pour tous les enfants nés ou adoptés à compter de cette date. Les enfants nés ou adoptés avant le 1er janvier 2004 continuent à bénéficier des prestations applicables avant la PAJE : l'allocation pour jeune enfant, l'allocation d'adoption, l'allocation parentale d'éducation, l'allocation de garde d'enfant à domicile et l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée. Pour les prestations qui sont versées jusqu'aux six ans de l'enfant, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2006 a prévu, conformément au principe énoncé ci-dessus, que le régime de la PAJE ne serait applicable qu'aux enfants nés ou adoptés après le 1er janvier 2004. Les familles ayant eu un enfant avant le 1er janvier 2004 ne pourront donc pas bénéficier de la PAJE au 1er janvier 2007, mais elles percevront toujours les anciennes prestations, selon la réglementation applicable avant l'entrée en vigueur de la PAJE, et ce, jusqu'au 31 décembre 2009. À compter de cette date, l'ensemble des enfants de moins de six ans ouvriront droit à la PAJE.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88810

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2724

Réponse publiée le : 15 août 2006, page 8675